

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20.11.2017

Dossier complet le :

20.11.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0363

1. Intitulé du projet

Autorisation de prélèvement dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de régularisation d'utilisation de l'eau du forage 3 du site de Pont d'Aups 2 de la commune de Draguignan pour la consommation humaine et de mise en place des périmètres de protection du captage.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MALHOMME

Prénom PATRICE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Richard STRAMBIO - Maire de la commune

RCS / SIRET

218130050700017

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 17.b | Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/ CE). Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils. PRELEVEMENT DEMANDE SUR LE FORAGE DU PONT D'AUPS 600 000 M3 MAX/AN |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Prélèvements d'eau du forage 3 du site Pont d'Aups 2, destinée à la consommation humaine de la ville de Draguignan:

- débit d'exploitation horaire sollicité : 107 m³/h ;
- débit d'exploitation journalier sollicité maximal : 2140 m³/j
- volume annuel potentiellement prélevé de 600 000 m³ ;
- le captage ne prélève ni des eaux superficielles ni les eaux d'une nappe alluviale ;
- les rubriques « eau » concernées sont les suivantes:

■ 1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, supérieur à 200 000 m³/an (procédure d'autorisation).

4.2 Objectifs du projet

Le forage de 109 m de profondeur a été réalisé en 1990 et mis en exploitation en 1993 . Il est situé sur l'ancienne voie de chemin de fer de Provence, à quelques centaines de mètres du site de Pont d'Aups 1, qui comprend 2 forages, datant des années 80 en limite de production et qui rencontrent aussi des problèmes de turbidité.

Le forage 3 du site de Pont d'Aups 2 a été mis en service pour renforcer et sécuriser l'approvisionnement des quartiers Ouest de Draguignan et des communes limitrophes : Lorgues et Flayosc.

La présente demande est formulée dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour:

- * régulariser l'autorisation d'exploiter les eaux du forage, qui seront destinées à la consommation humaine,
- * assurer la mise en place des périmètres de protection du forage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

sans objet

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation concerne:

- le prélèvement par pompage des eaux du forage, asservi au niveau des réservoirs du Seyran,
- le contrôle et la télésurveillance (niveau piézométrique, fonctionnement pompe, comptage, anti intrusion, turbidité) des eaux prélevées,
- l'alimentation des réservoirs du Seyran.

Le périmètre de protection immédiate défini par l'Hydrogéologue Agréé, de 450 m2 environ sur lequel sont localisées les infrastructures, est déjà clôturé.

Chaque hiver, un débroussaillage du site est réalisé à des fins de lutte contre l'incendie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, dans le cadre de la procédure de DUP, est soumis aux procédures administratives suivantes:

Code de la santé Publique:

- autorisation préfectorale de traiter et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine (article L.1321-7).
- instauration des périmètres de protection : article L.1321-2 du Code de la Santé Publique.

Code de l'Environnement:

- rubrique 1.1.2.0: prélèvements permanents supérieurs à 200 000 m³/an (procédure d'autorisation).

L'ouvrage d'avant 1992 ne dispose pas d'un récépissé de déclaration pour la rubrique 1.1.1.0.

Le récépissé de déclaration selon le Code Minier n'a pu être fourni ni par la commune ni par la Dreal, mais le forage est bien enregistré, car il est renseigné dans la base INFOTERRE du BRGM identifiant BSS002JTKC, ancien code 10234X0097/F3.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-------------------------------|
| Prélèvements réalisés sur le forage: | |
| • débit d'exploitation horaire sollicité : | 107 m ³ /h ; |
| • débit d'exploitation journalier sollicité maximal : | 2 140 m ³ /j; |
| • volume annuel potentiellement prélevé ; | de 600 000 m ³ /an |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier Le pont d'Aups
83300 DRAGUGNAN

* Forage + Périmètre de Protection
Immédiate: ancienne voie de Chemin
de Fer de Provence propriété de la
commune de Draguignan (pas de n°
de parcelle)

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 26' 09" 76 Lat. 43° 32' 29" 80

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le Plan de Prévention des Risques inondation de la commune de Draguignan a été approuvé par l'Arrêté Préfectoral du 10/02/2014. Le site n'est pas situé en zone inondable. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site se trouve à plus de 3.75 km au sud de la zone Natura 2000: FR9301620 Plaine des Vergelins-Fontigon- Gorges de Chateaudouble , Bois des Clappes |
| D'un site classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site se trouve à 2.45 Km à l'Ouest du quartier classé de l'horloge. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les prélèvements demandés sont en adéquation avec les essais de pompage réalisés sur l'ouvrage qui prennent en compte les potentialités de l'aquifère et répondent à la demande actuelle et future. • Masse d'eau souterraine : 6520 EU Code FRDG520 • Domaine marno-calcaire et gréseux de Provence est- BV Côtiers est. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les quantités prélevées sont peu significatives au droit des capacités de l'aquifère appréhendées par le service le service hydrogéologique de la DDAF du Var (R.COVA 1975) . |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | le contrôle physique des installations et les opérations de maintenance classique de fonctionnement électromécanique et de débroussaillage du site conduisent régulièrement les équipes du fermier sur le captage et son périmètre de protection immédiate. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les rejets d'eaux brutes sont possibles en cas de purge du forage. Les eaux rejetées, rejoignent la rivière Nartuby située à moins de 150 m. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'exploitation du captage ne produit aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé à plus de 3 Km d'une zone Natura 2000.

La phase exploitation depuis la mise en service de l'ouvrage en 1993, n'a généré aucune nuisance si ce n'est la réalisation des travaux de débroussaillage du site. Ceux-ci sont effectués l'hiver, en période d'hibernation des espèces et de repos de la végétation.

Le captage et les périmètres de protection ne se situent pas dans une zone de sensibilité, au titre du plan national d'action en faveur de la Tortue d'Hermann

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à DRAGUIGNAN

le, 16/09/2017

Signature

*l'expert le maître d'ouvrage de
la commune de Draguignan sur la conduite de
desse. Benoit Crét*



Benoit Crét
24, rue Jean Perrin - 83400 LES ANCIENS PORTS ARCEDES - FRANCE
Tel. 06 98 79 63 00 - benoit.cret@bsconsultant.org
Aug 1998 - www.bsconsultant.org

